



## Communiqué de presse

Personne de contact  
Téléphone  
E-mail  
Embargo

Dr Alain Bichsel  
+41 31 322 67 12  
alain.bichsel@ebk.admin.ch  
21 mai 2008

### **FINMA: nomination à la direction et élection pour compléter le conseil d'administration**

Berne, le 21 mai 2008 – **Sur demande du conseil d'administration, le Conseil fédéral a approuvé le 21 mai 2008 la nomination de Patrick Raaflaub comme directeur de la FINMA. La formation de la direction de la FINMA est ainsi terminée. La direction commencera ses fonctions le 1er janvier 2009. Jusqu'au début de la FINMA, l'activité de surveillance opérationnelle reste entièrement auprès des trois autorités fusionnées.**

Le conseil d'administration de la FINMA a élu **Patrick Raaflaub**, docteur en sciences économiques, comme directeur de la FINMA. Ce choix a été approuvé par le Conseil fédéral le 21 mai 2008. Patrick Raaflaub dirige depuis 2006 le Group Capital Management de Swiss Re Group. Auparavant, il a occupé plusieurs fonctions auprès de Swiss Re, notamment comme Chief Financial Officer pour l'Europe et l'Asie, Head of Finance Zurich et Controller Americas Division. Avant de rejoindre Swiss Re en 1994, Patrick Raaflaub a travaillé comme partenaire chez EBDI Consulting AG, Suisse, et comme conseiller économique auprès de Credit Suisse. Patrick Raaflaub a étudié les sciences politiques, économiques et sociales à l'Université de St-Gall et a obtenu son doctorat en 1994.

Lors de sa dernière séance, le conseil d'administration de la FINMA a également élu les membres de la direction de la FINMA. La direction se compose de spécialistes confirmés qui présideront aux différents secteurs. La direction commencera à assumer ses fonctions le 1er janvier 2009. Jusqu'au début de la FINMA, l'activité de surveillance opérationnelle reste entièrement auprès des trois autorités fusionnées.

#### **Membres de la direction de la FINMA (à partir du 1er janvier 2009)**

- **Dr Patrick Raaflaub**, directeur
- **Daniel Sigrist**, responsable du secteur des grandes banques
- **Kurt Bucher**, responsable du secteur des banques / négociants en valeurs mobilières



- **Dr René Schnieper**, responsable du secteur de la surveillance intégrée des assurances
- **Hans-Peter Gschwind**, responsable du secteur des assurances/branches
- **Franz Stirnimann**, responsable du secteur des marchés
- **Dr Urs Zulauf**, responsable du secteur juridique et des relations internationales
- **Andreas Wortmann**, responsable du secteur des services

### **Election complémentaire pour le conseil d'administration de la FINMA**

Le 21 mai 2008, le Conseil fédéral a nommé Dr Monica Mächler, directrice de l'OFAP, et Daniel Zuberbühler, directeur de la CFB, vice-présidents du conseil d'administration de la FINMA. Cette double vice-présidence, limitée à une mandature jusqu'à fin 2011, crée les conditions optimales pour un passage harmonieux des autorités actuelles vers la FINMA. Les deux vice-présidents se verront attribuer les secteurs des assurances resp. des banques au sein du conseil d'administration. Ils représenteront également l'autorité de surveillance dans les instances internationales. L'actuel vice-président du conseil d'administration de la FINMA, Peter V. Eckert, démissionne de cette fonction à fin 2008 pour devenir, à partir du 1er janvier 2009, membre ordinaire du conseil d'administration

### **Information aux médias**

Tous les c.v. et photos sont disponibles à l'adresse [www.ebk.ch/f/dossiers/index.html](http://www.ebk.ch/f/dossiers/index.html).

### **Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA**

Le 22 juin 2007, les chambres fédérales ont adopté la loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (loi sur la surveillance des marchés financiers, LFINMA). Cette loi vise à réunir la surveillance étatique des banques, assurances et autres intermédiaires financiers au sein d'une seule autorité en Suisse. Les trois autorités que sont la Commission fédérale des banques (CFB), l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) et l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (AdC LBA) ont ainsi été réunies dans l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). La FINMA débutera son activité opérationnelle le 1er janvier 2009.